

17 déc 2009 -14:41

Appartient à Conseil des ministres du 17 décembre 2009

Prêts d'Etat à Etat

Quatrième partie du programme 2009 des prêts d'Etat à Etat

Quatrième partie du programme 2009 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat d'un montant de 2.686.000 euros au profit du Ghana pour l'amélioration du système de radiologie dans 23 hôpitaux. Ce prêt a reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo.

Le Conseil des ministres a également pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2009.

Le système des prêts d'Etat a été institué en 1964 et autorise le ministre des Finances et le ministre compétent pour le Commerce extérieur à octroyer conjointement une assistance financière à des pays en voie de développement afin de leur permettre d'acquérir, à des conditions très favorables, des biens d'équipement et des services qui sont indispensables pour leur développement économique et social. Pour la plupart des pays en voie de développement, la coopération financière est liée à la livraison de biens et services belges. Pour les pays les moins avancés l'aide est déliée depuis le 1er janvier 2002.

En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération internationale belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>